Image not found or type unknown

Passeport périmé pour voyager en France

Par **suzan21**, le **17/04/2019** à **09:07**

Bonjour

Je dois prendre l'avion à Lyon et me rendre à Toulouse. Or mon passeport est périmé depuis août 2018 et je n'ai pas de carte d'identité. Aurai-je des problèmes ?

Merci de votre réponse, sincères salutations.

Christine

Par **youris**, le **17/04/2019** à **10:31**

bonjour,

Décret no 2001-185 du 26 février 2001 :

Art. 4. - Le demandeur justifie de son identité et de sa nationalité par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, ou d'un passeport périmé depuis moins de deux ans.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés